

## QUESTIONS À SE POSER QUAND VIENT LE TEMPS DE PROGRAMMER

### **Besoin technique du spectacle ou de l'installation**

- nature
- qualité et dimensions de l'espace requis
- niveau d'accueil en fonction du niveau d'autonomie du spectacle - de l'autonomie complète jusqu'aux demandes exhaustives de soutien par les installations locales d'accueil

### **Forme et caractéristique de l'intervention artistique :**

- spectacle de déambulation, itinérant ou fixe;
- spectacle extérieur, sur l'espace public, sur un espace scénique aménagé, sous chapiteau;
- interventions visibles ou « invisibles » (sous forme de fiction dans la réalité);
- installations évolutives;
- espace scénique frontal, bifrontal, circulaire, aérien, autre.

### **L'aire de jeu :**

- cette aire de jeu peut représenter l'espace de travail pour un artiste seul, jusqu'aux installations urbaines à l'échelle du quartier, de l'arrondissement, de la ville.

### **Le choix du site :**

- certaines propositions en espace public sont conçues pour, et en fonction d'un site spécifique : de son architecture, de son organisation, de sa population, de sa symbolique... ou en fonction de tout cela à la fois;
- des adaptations sont toujours nécessaires : par rapport au volume de l'espace occupé, son acoustique par exemple, par rapport à la population qui le traverse — les lieux peuvent être passants, calmes, animés...;
- le choix du site ou du parcours se situe donc au cœur de la préparation du projet;
- la capacité à s'installer sur le site pourra être évaluée sur plans, d'après photos, ou mieux encore, à l'occasion d'un repérage sur le site même, c'est lors de ce repérage que la fiche technique pourra être validée, ou adaptée, selon.

### **L'accessibilité du site :**

- le/les camion(s) de transport du matériel doit/doivent le cas échéant disposer de l'espace de manœuvre adéquat pour pouvoir se rendre sur le site, opérer et en repartir;
- le site devrait également disposer d'aires de stationnement, d'un espace de montage et démontage;
- il faudra vérifier la présence de possibles obstacles aériens à une déambulation (câblage électrique, etc.), de même que la présence d'éléments inamovibles du mobilier urbain;
- dans certains cas, certains d'éléments du mobilier urbain pourront être intégrés au déroulement du spectacle.

**Les déplacements des spectacles et du public :**

- le public pourra être amené à changer de place, ou de point de vue, dans un espace restreint (extérieur, intérieur), ou pourra être emmené en déambulation, ou déplacé d'un lieu de représentation à un autre (par exemple au moyen de transports en commun).

**La jauge du public :**

- cette jauge pourra aller de la représentation intimiste pour une personne, jusqu'aux manifestations accueillant plusieurs dizaines de milliers de personnes;
- cette jauge pourra être limitée par l'espace de représentation ou par la nature de la proposition);
- la jauge pourra dans le cas de déambulation être sans limites;
- la jauge se détermine à partir de l'adéquation à la proposition artistique, de l'adéquation avec le lieu, et du respect des règles de sécurité;
- l'établissement de la jauge déterminera les espaces minimaux de dégagement nécessaires, les couloirs de circulation, les issues d'évacuation, et l'accès au site des services d'urgence.

**La durée de la représentation :**

- cette durée peut aller de quelques minutes à plusieurs heures, voire à plusieurs jours dans le cas d'installations.

**Les conditions de présentation des spectacles :**

- ces conditions pourront éventuellement inclure l'utilisation de décors, de structures, de scènes mobiles, de chapiteaux, de tentes, de tribunes ou de gradins, et nécessiter une évaluation précise de leur taille, de leur poids et de leur capacité;
- l'utilisation d'effets pyrotechniques;
- il faudra connaître le dénombrement précis du nombre d'artistes et de techniciens impliqués dans la/les représentation(s);
- il faudra convenir de l'éventuelle implication de bénévoles, ou non;
- il faudra déterminer si la/les représentation(s) sera/seront présentée(s) de jour, ou de nuit;
- il faudra déterminer s'il faudra recourir à l'utilisation de matériels et d'appareils techniques — notamment pour la sonorisation, l'éclairage, etc.;
- la présentation du spectacle pourra nécessiter l'accès à une alimentation en électricité, à une alimentation en eau, ou au réseau local de communication filaire ou sans fil.

**Les décors, structures, tribunes, gradins :**

- ces éléments du spectacle devront être certifiés en conformité avec les normes édictées par, et approuvés par les services techniques de la ville, le service des incendies, le cas échéant;
- il conviendra de planifier la coordination des horaires de montage et démontage entre l'artiste et l'événement.

**Le sol :**

- la nature et la résistance du sol en fonction des véhicules de transport du matériel, des installations (scène mobile, chapiteau, tente, tribune, gradin), des structures, des décors à y ériger;
- il conviendra de vérifier la présence souterraine éventuelle de câbles, de canalisations fragiles ou d'autres infrastructures (stationnement, etc.).

**Le son :**

- le/les spectacle(s) pourront avoir recours à du son non amplifié;
- le/les spectacle(s) pourront avoir recours à du son amplifié;
- dans le cas du son amplifié, il conviendra de procéder au positionnement et à l'orientation judicieuse des enceintes acoustiques en fonction des besoins du spectacle;
- il conviendra également de prendre en considération les riverains;
- il conviendra enfin de coordonner la programmation pour éviter toute guerre sonore entre les spectacles et autres activités présentes sur le site.

**L'éclairage :**

- il pourra être nécessaire d'installer un éclairage scénique, ou de la zone où sera présenté le spectacle;
- il conviendra d'installer un éclairage de la zone où se tiendra le public;
- il conviendra d'installer un éclairage général du site assurant les conditions de la sécurité de tous;
- il pourra être nécessaire pour le spectacle d'éteindre temporairement l'éclairage public — lampadaires, etc.

**La météo :**

- il sera utile de savoir si le spectacle est, ou non, présentable sous la pluie;
- il faudra dans la mesure du possible prévoir la possibilité d'une alternative intérieure pour la présentation d'un spectacle annulé en cas de pluie;
- il faudra dans la mesure du possible considérer la possibilité de report du spectacle annulé en cas de pluie dans la journée de représentation prévue, ou à un autre jour.

**Le contexte local :**

- le contexte local doit être exploré dans son ensemble lors de la préparation du projet;
- il conviendra de s'informer de la vie quotidienne des lieux, de la façon dont les espaces sont déjà occupés;
- de s'informer également de l'activité des commerçants ou des entreprises présents sur les lieux;
- de s'informer de l'activité des services publics sur les lieux : transports, secours, etc.;
- de s'informer des autres éventuelles manifestations, publiques ou privées, sur l'espace public : foires, marché ou brocantes, rassemblements, mariages, etc.

- *Il conviendra également de savoir quelle relation l'intervention artistique choisira-t-elle d'entretenir avec les éventuelles manifestations publiques ou privées : la simple cohabitation, leur utilisation dans le déroulement du spectacle, dans sa mise en scène. Il faudra garder en tête que ce sont souvent la relation, la confrontation avec la réalité, la relecture qui en est proposée, qui font toute la saveur d'un spectacle de rue.*

**La signalisation, l'orientation, les clôtures, les périmètres de sécurité, le stationnement :**

- il conviendra d'installer une signalétique sur le site;
- et le cas échéant, il conviendra d'installer un fléchage de l'itinéraire pour accéder au site;
- il pourra être nécessaire de prévoir des stationnements temporaires spéciaux pour l'événement;
- il pourra également être nécessaire de prévoir des circuits dédiés de transport en commun, ou déviés en fonction de l'événement;
- enfin, il pourra être nécessaire d'aménager un/des périmètre(s) de sécurité entourant l'/les espace(s) duquel/desquels le public sera exclu(s) (alimentation électrique générale, site de tir de pyrotechnie, etc.).

**Les buvettes, points d'eau, toilettes :**

- selon l'envergure de l'événement, la nécessité d'installer une/des buvette(s), des points d'eau et des toilettes pourra/pourront s'imposer.